

AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél 02.96.01.62.26 - Fax 02.96.01.51.80

e.mail : contact@avipole-formation.fr

Site : www.avipole-formation.fr

Siret 348 494 196 000 10 - APE 804C - D. Ex. 53.22.001.6222

CONTENUS DE LA FORMATION

Référentiel de formation en référence à l'annexe V de l'arrêté du 24 novembre 1999 modifiant l'arrêté du 5 novembre 1996 relatif à la protection des animaux en cours de transport.

Finalité de l'action

Permettre aux convoyeurs de volailles vivantes d'exercer le transport en respectant la réglementation en terme de protection animale et de santé animale ; acquérir un certificat requis pour justifier de l'exercice de la fonction de convoyeur de volailles vivantes.

Objectifs à atteindre

- Connaître la réglementation relative à la protection des animaux.
- Connaître les indicateurs d'appréciation du bien-être animal.
- Etre capable de prévenir les risques sanitaires.
- Définir les points critiques au niveau du poste de travail.
- Etre capable d'organiser et réaliser les principales manipulations et interventions sur les volailles.

Programme de l'action

I – Réglementation relative à la protection et à la santé animale en cours de transport

- Protection animale
- La santé animale

II – Incidences du transport sur l'animal : indicateurs de mal-être et solutions (du poussin à l'adulte)

- Connaissances de l'animal et de ses comportements, causes de stress et santé animale :
 - Aspects physiologiques
 - Aspects comportementaux et psychologiques
 - Aspects environnementaux
 - Aspects sanitaires
 - Impact du travail du chauffeur

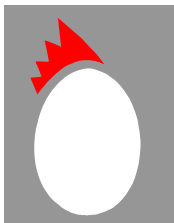
III – Organisation et réalisation des principales manipulations et interventions (poussin et adulte)

- Organisation du travail : les différentes étapes
- Premiers soins et interventions sur les volailles
- Gestion des imprévus

Coût de l'action

Formation et Evaluation* : 410,00 € HT soit **490,36 € TTC** par personne

(*) : coût pédagogique, hors frais déplacement, hébergement, restauration...



AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél 02.96.01.62.26 - Fax 02.96.01.51.80

e.mail : contact@avipole-formation.fr

Site : www.avipole-formation.fr

Siret 348 494 196 000 10 - APE 804C - D. Ex. 53.22.001.6222

MODALITES DE LA FORMATION

Accueil des stagiaires

AVIPOLE FORMATION organisera des sessions inter ou intra entreprises en fonction des demandes.

Dans le cas d'une formation inter entreprises, les stagiaires munis de leur convocation seront convoqués pour 9h00 au Centre de formation.

Les interventions auront lieu de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, soit 7 heures par jour.

Pour les sessions intra entreprises, le lieu et les modalités seront définis en collaboration avec l'entreprise.

Partie Formation : 14 heures

Cette partie se déroulera sur 2 jours en salle en utilisant des moyens pédagogiques tels que le rétroprojecteur, le vidéo projecteur et les montages diapos.

Pour chaque partie :

- Réglementation
- Notion de bien-être,
- Connaissances de l'animal,
- Hygiène et décontamination,
- Organisation du travail,
- Traçabilité,
- Transport,

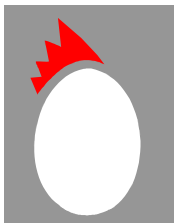
il sera remis à chaque participant un support écrit lui permettant de suivre et de faciliter sa prise de notes. Des exemples concrets, des montages diapositives ou photos viendront appuyer les contenus théoriques avant de passer au travail pratique.

La formation tient compte des différentes entreprises intervenant dans la filière :

- au niveau du couvoir : volailles d'un jour,
- au niveau du transfert
- au niveau de l'abattoir : volailles de réforme, de chair à l'aide des différents systèmes de chargements et de déchargement pouvant être envisagés.

Les formateurs montreront à chaque stagiaire la façon de procéder, étape par étape pour l'organisation du chantier et la manipulation des animaux en utilisant le type de camions, de conteneurs, de matériels de décontamination adapté au type de volailles (un jour, transfert, chair et réforme).

Les formateurs expliciteront également les procédures nécessaires à la gestion des documents de traçabilité (identification du cheptel, documents sanitaires...).



AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél 02.96.01.62.26 - Fax 02.96.01.51.80

e.mail : contact@avipole-formation.fr

Site : www.avipole-formation.fr

Siret 348 494 196 000 10 - APE 804C - D. Ex. 53.22.001.6222

MODALITES DE LA FORMATION (suite)

A la fin de ces 2 journées, un bilan et un tour de table seront réalisés afin d'identifier, de recenser les remarques et de répondre aux questions des participants.

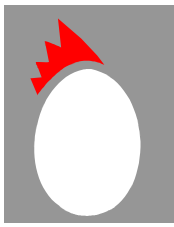
Cette partie sera animée par Marcel GUILLOU, Jean-Philippe PRIGENT.

Par ailleurs, chaque entreprise se donnera les moyens de sensibiliser ses chauffeurs au Bien-être animal en fonction de son propre matériel, ses équipements et ses savoir-faire. Cette sensibilisation se fera avec l'aide d'un convoyeur ayant plus de cinq ans d'expérience professionnelle qui formera ses collègues.

Le rôle du formateur sera de lui indiquer la démarche à suivre, les comportements à adopter et, le cas échéant, apporter une correction à l'aide d'une explication.

Nombre de participants par session de formation

En fonction de l'option choisie par les entreprises, AVIPOLE FORMATION s'adaptera à chaque demande (inter ou intra entreprises). Néanmoins, pour des raisons d'ordre pédagogique, l'effectif de participant ne pourra pas dépasser 15 personnes. Le nombre de sessions de formation sera renouvelé autant de fois que nécessaire.



AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél 02.96.01.62.26 - Fax 02.96.01.51.80

e.mail : contact@avipole-formation.fr

Site : www.avipole-formation.fr

Siret 348 494 196 000 10 - APE 804C - D. Ex. 53.22.001.6222

Evaluation

A l'issue de la formation, il sera procédé à l'évaluation des capacités et des compétences de chaque stagiaire. La durée d'évaluation sera de 45 minutes par convoyeur et reprendra les aspects théoriques et pratiques.

Chaque convoyeur ayant suivi la formation théorique et pratique sera évalué sur les deux aspects reprenant les points suivants :

↳ évaluation présentée sous la forme de QCM portant sur des aspects fondamentaux de la réglementation et du bien-être animal (physiologie, comportements...) inhérents à son métier de convoyeur.

- Pour les convoyeurs de volailles vivantes allant à l'abattoir ou pour le transfert, l'audit portera sur les points suivants :
 - densité des volailles par cage
 - intérêt de la fiche d'élevage (abattoir)
 - intérêt de l'ordre de mission, du bon d'enlèvement et du bon de livraison (transfert)
 - importance du bâchage
 - arrimage des conteneurs
 - cages fixes
 - mises en caisses des animaux
 - importance de l'hygiène et de la désinfection

- Pour les convoyeurs de poussins d'un jour, l'audit portera sur les points ci-après :
 - importance de la préparation du camion
 - importance de l'ordre de mission et du bon de livraison
 - ordonnancement de la cargaison en fonction du planning de livraison
 - procédure de chargement et de déchargement
 - densité dans les boîtes
 - importance de la ventilation, température, hygrométrie de la caisse
 - intérêt du groupe électrogène
 - explication du fonctionnement de la climatisation
 - importance de l'hygiène et de la désinfection

Afin d'obtenir son attestation, le convoyeur devra obtenir la moyenne à l'ensemble de l'exercice.